

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

I.17

Annulation d'un titre de recette émis à l'encontre de la Société l'O à la Bouche

La renonciation par la Ville de Marmande à tout ou partie du recouvrement d'une recette, pour tout autre motif qu'une erreur matérielle, doit être expressément autorisé par le conseil municipal.

La Commune de Marmande a émis un titre à l'encontre de la société l'O A LA BOUCHE rue Clavetière à Marmande relatif à l'occupation du domaine public par la terrasse couverte du restaurant.

Or, la société a émis la volonté d'acquérir cette parcelle de terrain.

Dans l'attente de la procédure de déclassement de la parcelle concernée dans le domaine privé et des négociations en cours, Il convient de procéder à l'annulation du titre de recette correspondant à la redevance d'occupation du domaine public, titre n° 2368 émis sur l'exercice 2018 d'un montant de 843.20€.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de procéder à l'annulation du titre de recette n° 2368 émis sur l'exercice 2018 correspondant à la redevance d'occupation du domaine public de la société l'O A LA BOUCHE
- Précise** que le montant total de cette annulation correspond à la somme de 843.20€ TTC
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette annulation.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

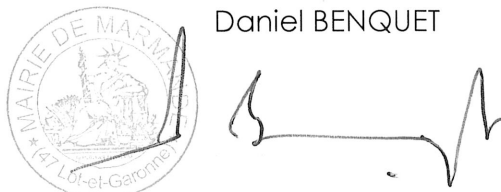
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Municipality of Marmande. The seal contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" at the top and "Lot-et-Garonne" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Municipality of Marmande, identical to the one above. A handwritten signature in black ink is written over the seal.